



# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°455 JANVIER 2025

Bonne et heureuse  
Année 2025



Oiseau de l'année 2025 : Rouge-gorge familier

## Actualité de janvier

Samedi 25 : 19h30 soirée fondue de La Grappe, salle Jean-Antoine Lépine

Mardi 28 : 19h00 vœux du maire, salle Jean-Antoine Lépine

LE PETIT CHALLAISIEEN

# Vie pratique

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture de la Mairie ainsi que de la Poste :

Mairie de Challex  
216, rue de la Mairie  
04 50 56 30 10 ~ [challex@challex.fr](mailto:challex@challex.fr)



## Ouverture de la mairie

Lundi	9h00-12h30	
Mardi	9h00-12h30	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h30	
Jeudi	-	14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h30	

## Ouverture de la poste

Lundi	10h00-12h15	
Mardi	10h00-12h00	15h00-18h30
Mercredi	10h00-12h15	
Jeudi	-	15h00-18h30
Vendredi	10h00-12h00	

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par e-mail au père Ishaq BARKAT :  
[ishabarkat@gmail.com](mailto:ishabarkat@gmail.com) ou  
par téléphone au **04 50 41 20 86**



## Messes de janvier

mercredi 1	Thoiry	10h00
samedi 4	Thoiry	18h00
dimanche 5	Farges	10h00
samedi 11	Saint Jean de Gonville	18h00
dimanche 12	Poungny	10h00
samedi 18	Thoiry	18h00
dimanche 19	Péron	10h00
samedi 25	Thoiry	18h00
dimanche 26	Saint Jean de Gonville	10h00

## Cultes de janvier

dimanche 5	Saint Genis Pouilly	10h00
dimanche 12	Ferney-Voltaire	10h00
dimanche 19	Divonne	10h00
dimanche 19	Thoiry	17h00
dimanche 26	Ferney-Voltaire	10h00

# Agenda challaisien 2025

## Janvier

date	nom de l'association	heure	lieu	manifestation
mardi 14	Poivre et Sel	11h00	Salle Saint Maurice	Repas « crêpes »
mercredi 22	La Campanella	21h00	Salle Saint Maurice	Assemblée Générale
samedi 25	La Grappe	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée fondue
mardi 28	La Municipalité	19h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Vœux du Maire

## Février

samedi 1	La Grappe	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée fondue
vendredi 7	Le Sou des Ecoles	19h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Blind Test
samedi 8	AAP	11h00	Salle Saint Maurice	Assemblée Générale
dimanche 9	La Gym	De 11h00 à 12h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Cours zumba pour le cancer
jeudi 20	Les Petites Scènes	20h00	Maison Des Sociétés	Assemblée Générale
vendredi 21	La Chasse	21h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Concours de belote

# Mot du maire

2024 s'en est allée sur la pointe des pieds avec son lot de mésaventures et de joies, laissant place à cette nouvelle page blanche malgré quelques reliquats.



Nous accueillons pleinement 2025 avec tout l'espoir qu'elle nous confère. Pourtant, au moment où je rédige ces quelques lignes l'avenir du Gouvernement est incertain, tout est à nouveau sur le point d'être remis en question mais nous gardons la foi de jours meilleurs car bien que râleur, le français est avant tout un optimiste né.

Petite confiance de début d'année, sachez que l'exercice n'est pas évident pour moi de vous écrire chaque mois mais il est gratifiant et j'apprécie tout particulièrement ce moment d'intimité (privilegié). En toute sincérité, il se peut qu'au détour d'un mot ou d'une phrase vous tombiez nez à nez avec une faute de frappe, d'orthographe ou de grammaire mais n'ayant pas recours à l'intelligence artificielle, parfois à la relecture, les erreurs nous échappent.



En même temps, si vous vous sentez l'âme d'un correcteur sachez que nous recrutons au Comité de lecture. Alors, j'espère que vous éprouvez autant de plaisir à lire le Petit Challaisien que nous à le confectionner car c'est beaucoup d'investissement, j'en profite donc pour remercier les bénévoles qui, tout au long de l'année, œuvrent pour vous livrer un journal de qualité.



Petite rétrospective de décembre des AG à foison, des fenêtres de l'avenant conviviales, des concerts pour nous faire vibrer et l'arbre de Noël du Foot avec

un froid de canard ; même le vin chaud n'a pas réussi à réchauffer les plus courageux. Il ne vous aura pas échappé que le CERN s'est aussi invité, en fin d'année, afin de communiquer sur les prochains travaux de sondages. Je suis consciente que le sujet est sensible et ce n'est pas faute d'avoir sollicité les différents milieux concernés pour informer au plus tôt les habitants et ce depuis plus d'un an. Malheureusement, la diffusion de l'information ne dépendait pas uniquement des représentants du CERN et des élus locaux, ce qui a entraîné une bousculade du calendrier bien involontaire de notre part. Néanmoins, pour ceux qui ont trouvé cavalière la manière de faire, sachez que le CERN a essayé, mais sans succès, de

rentrer en contact avec l'association « Pacte Transition Challex » afin d'organiser au mieux les 2 réunions. Aussi, une concertation de la population doit arriver à l'horizon 2026, supervisée par la Commission Nationale du Débat Public.

Il est bon de rappeler qu'actuellement le projet de nouvel anneau du CERN (FCC) en est seulement à la phase d'étude de faisabilité. La décision de réalisation du projet ne sera prise qu'en 2027-2028.



Lors du précédent numéro je vous avais annoncé le départ de Madame Aurélie Debras, ATSEM. Une jolie fête pour célébrer son départ a été coorganisée par la Mairie et l'École. Je remercie toutes les petites mains du périscolaire ainsi que Mme Claire Tournebize qui ont assuré la décoration. J'ai regretté de ne pas avoir pu assister à ce moment de partage car concomitant à la réunion d'information du CERN.

En dépit de tous les tracas de cette fin d'année, je souhaite que vous ayez passé de Belles Fêtes et que le Père Noël ait su combler vos attentes. Aussi, afin de prolonger l'instant magique des festivités, je vous convie, Challaisiens et nouveaux arrivants à partager la Cérémonie des Vœux qui se tiendra **le mardi 28 janvier 2025**, à partir de 19h30 à la Salle Jean-Antoine Lépine, en espérant vous voir nombreux.

D'avance, je me réjouis de vous retrouver prochainement lors d'événements festifs sachant que les occasions ne manqueront pas en 2025. C'est pourquoi, je souhaite vous remercier car, par vos actions, vous mettez en lumière notre village. La générosité, la solidarité des Challaisiens et de nos amis voisins ont encore permis de faire briller le Téléthon.



Il est rassurant de constater qu'au niveau de la recherche ou au niveau du patrimoine, telle la reconstruction de Notre Dame, l'altruisme permet de générer de belles choses alors j'aime à croire que 2025 permettra aux pays en guerre de retrouver la Paix et de calmer les tensions qui pèsent sur l'Europe et la France.

Enfin, vous êtes tous acteurs de ce qui se passe dans notre village et à ce titre vous êtes tous également responsables de l'Histoire que nous souhaitons écrire pour Challex.

Bonne & Heureuse  
Année !



Aline Hofer Favre



# Municipalité

## RESUME DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

**12 Conseillers municipaux présents, 2 ayant donné procuration et 4 absents dont un excusé.**

**Secrétaires de séance :** Michel PETER et Françoise SUDAN

La séance s'ouvre avec un exposé de M. Belotti de l'Association de la chasse décrivant le projet de bâtir un local pour les chasseurs, afin de se conformer aux lois, aux normes et aux règlements imposés par l'administration française, en particulier en matière de traitement et de transformation des prises.

L'investissement lié à la construction du hangar (option plus pertinente) serait autour de 20 à 25.000 €. L'association financera ce projet dans sa totalité. Un dossier d'aide a été déposé auprès de la Région, et le montant maximum de l'aide serait de 8.000 €.

Le Conseil remercie M. Belotti pour sa présentation et ses explications très claires.

### Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 3 septembre 2024.

### Délibération n°56-2024 : actualisation de la délibération n°26-2023 du 20/04/2023 - Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pour une gestion améliorée de l'administration quotidienne de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de compléter les délégations accordées en 2023 par l'ajout de deux nouvelles.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil municipal, en application de l'article L 2122-23 du CGCT.

Sauf dispositions contraires dans la délibération portant délégation d'attribution :

- les décisions peuvent être signées par un adjoint ou un Conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du CGCT ;
- les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises par le Conseil municipal en cas d'empêchement du maire ;
- le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

Le Conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette délibération.**

### Délibération n°57-2024 : Marché à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas des aînés.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du Sud et Centre Gessien a été constitué entre les communes de Challex, Collonges, Farges, Léaz, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville, Crozet, Chevry et Sergy, afin de mutualiser les besoins en matière de travaux, de services et de fournitures, conformément aux dispositions propres à la commande publique.

Dans ce cadre, une consultation formalisée ouverte a été lancée. Sept communes ont décidé d'adhérer à cette consultation : Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny, Saint-Jean-de-Gonville et Sergy.

Les collectivités membres du groupement ont désigné la commune de Saint-Jean-de-Gonville comme coordonnateur de groupement d'achat du marché de fournitures pour cette famille.

Ce marché est composé de 2 lots distincts :

Lot n°1 : Restauration scolaire et périscolaire

Option 1 : Fourniture de pain bio

Option 2 : Fourniture du goûter

Lot n°2 : Restauration pour le portage des repas aux aînés

Option 1 : Fourniture de pain bio

Option 2 : Fourniture de soupe pour le dîner

Ce marché à prix unitaires est conclu pour une période initiale d'une année prenant effet le 7 octobre 2024 jusqu'au 7 octobre 2025, renouvelable 3 fois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve :**

- l'attribution du marché à bons de commande Lot n°1
- le présent marché relatif au lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire » est attribué sans option
- l'attribution du marché à bons de commande – Lot n°2 « Portage des repas aux aînés », au prestataire BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR
- le présent marché relatif au lot n°2 « Portage des repas aux aînés » est attribué avec option 1 (pain bio) et option 2 (fourniture de soupe).
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.



## **Délibération n°58-2024 : Régularisation de l'installation et de l'exploitation de deux marchands ambulants**

Madame le Maire expose à l'Assemblée la présence de deux foodtrucks exploités par des marchands ambulants dans la vente de pizzas à emporter.

Elle rappelle que l'installation et l'exploitation d'un foodtruck sur la voie publique ou sur tout autre espace pertinent du domaine public nécessiterait une autorisation préalable, conformément à la réglementation en vigueur, notamment pour garantir le respect des règles d'occupation du domaine public, d'hygiène et de sécurité.

Après avoir examiné la situation, le Conseil municipal reconnaît que cette activité contribue à l'animation locale et à l'offre de restauration pour les habitants de la commune, mais qu'il est impératif de régulariser cette occupation du domaine public par une convention.

La convention fera mention également du versement d'une redevance comme le stipule l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ».

**Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- d'accepter les projets de convention proposés avec quelques légères modifications (terminologie)
- de régulariser l'installation des deux marchands ambulants, installés sur les parkings sous réserve de la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Les occupants devront s'acquitter d'une redevance mensuelle de 30 € qui fera l'objet d'un titre de recette émis par la commune. Cette redevance pourra être proratisée. Pour la première année de convention, à savoir 2024, ce montant sera calculé au prorata temporis à compter de la date de signature de la convention à l'occupant.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

## **Délibération n°59-2024 : Remplacement de l'onduleur et laminé cassés**

Madame le Maire informe les membres que l'onduleur et le laminé de notre installation sur la Halle sont actuellement en panne, et ce depuis au moins deux ans. L'onduleur est une pièce essentielle dans les systèmes de production d'énergie, puisqu'il convertit l'énergie produite en une forme compatible avec le réseau électrique. Une panne de cet équipement empêche donc

l'injection d'énergie dans le réseau, entraînant une perte de revenus pour la Commune. Le coût total du remplacement est estimé à 4 009,11 € HT, soit 4 810,93 € TTC.

Les élus ayant pris connaissance du devis estimatif de la société EchomEnergies, sont appelés à se prononcer sur cette offre.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Valide la proposition d'intervention de la société EchomEnergies pour un montant de 4 009,11 € HT, soit 4 810,93 € TTC,
- Autorise le Maire à signer le bon de commande et tout acte y afférent,

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

## **Délibération n°60-2024 : Travaux de marquage au sol et signalisation**

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée l'importance de réévaluer le marquage au sol et la signalisation au sein de la commune par sécurité.

Un devis a été établi par la société Marqu'Alpes. Ce devis inclut des détails sur les types de marquage proposés, ainsi que les coûts associés à chaque intervention.

Le coût total de l'intervention est estimé à 5 313,00 € HT, soit 6 375,60 € TTC selon le devis établi par la société Marqu'Alpes.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité**

Valide l'intervention de la société Marqu'Alpes pour un montant de 5 313,00 € HT, soit 6 375,60 € TTC

Autorise le Maire à signer le bon de commande et tout acte y afférent.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

## **Délibération n° 61-2024 : Changement de la porte du garage des services techniques**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite du vol avec effraction survenu au printemps dernier dans l'atelier technique du village, la porte du garage a été endommagée et il est urgent de la remplacer.

Les frais liés à la réparation des dommages seront avancés par la Commune puis seront remboursés ultérieurement par l'assurance SMACL.

Un devis a été réalisé par la société MRG Habitat, incluant le remplacement d'une fenêtre qui ne ferme plus correctement, car elle a été forcée lors de l'intrusion.

Les élus ayant pris connaissance du devis estimatif fourni par la société MRG Habitat, portant sur un montant HT de 5 958,83 €, sont appelés à se prononcer sur cette offre.

## **Après délibération le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Approuve le devis de la société MRG Habitat pour un montant de 5 958,83 € HT, soit 6 517,48 € TTC
- Autorise le Maire à signer le bon de commande et tout acte y afférent
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

## **Délibération n° 61-2024 : convention de mise à disposition d'un terrain nu privé à la commune**

Madame le Maire expose à l'Assemblée la proposition de mise à disposition d'un terrain nu appartenant à une habitante, situé chemin des Carres, cadastré B 149. Ce terrain, en raison de sa localisation, est particulièrement adapté pour la création d'une halte destinée aux promeneurs dans le cadre d'un projet de valorisation du quartier chemin des Carres.

La Commune se propose de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires.

En contrepartie de l'occupation de ce terrain, il est convenu que la commune versera une indemnité annuelle de 100 €.

Une convention est proposée pour une durée initiale de neuf (9)ans, renouvelable tacitement pour des périodes identiques, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis de trois mois.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention :

Valide la convention et autorise Madame le Maire à signer ladite convention .

## **Délibération n°63-2024 - Mise à disposition d'un terrain communal à une habitante**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la proposition de mise à disposition d'un terrain nu, appartenant à la commune, à une habitante pour un usage personnel et un entretien régulier. Le terrain concerné est situé aux abords de la RD 89, route de la Plaine, le long de sa propriété.

Le terrain bénéficierait ainsi d'un entretien régulier par le particulier, permettant à la commune de maintenir la propreté et la valorisation de l'espace.

Le haut du terrain est utilisé comme parking public et cette zone ne fait pas l'objet de la mise à disposition. Seul le périmètre en contrebas de la parcelle est concerné par ladite convention.

Les modalités d'usage et d'entretien du terrain seront définies dans une convention.

Cette convention serait conclue pour une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois.

Après délibération, le Conseil municipal :

**Valide à l'unanimité la convention** de mise à disposition du terrain nu communal tel que rédigée dans

le document à l'exception de la durée qui sera de 6 ans. Autorise le Maire à signer ladite convention.

## **Délibération n°64-2024 - Installation d'une antenne relais afin de couvrir la ligne SNCF**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception d'un dossier adressé par la société Circet France, négociateur, en vue de contracter un bail entre la société Cellnex France Infrastructures et l'opérateur Bouygues Telecom, pour l'implantation d'une antenne relais mutualisée sur la commune à proximité de la ligne de chemin de fer afin de répondre aux besoins croissants du trafic ferroviaire. En effet, la SNCF doit garantir la couverture à 100 % des voyages via les réseaux de radiotéléphonie.

Cette antenne mutualisée sera installée sur la parcelle jouxtant la STEP, cadastrée B1017.

Il est à noter que les antennes-relais constituent des équipements publics d'intérêt général résultant d'une mission de service public reconnue par la loi.

Cette infrastructure est essentielle pour assurer une connectivité optimale pour les chemins de fer, conformément aux attentes de la SNCF. En conséquence, une délibération est nécessaire pour approuver l'installation du relais de radiotéléphonie.

La redevance annuelle s'élèvera à 4 000 € net.

Les élus ayant pris connaissance du contrat de bail à souscrire entre la commune et Cellnex France Infrastructures, sont appelés à se prononcer sur ce projet.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité moins une voix contre,

- Approuve l'installation d'une antenne relais
- Valide le contrat entre Cellnex France Infrastructures et la commune sous condition de l'ajout de la remise en état des lieux en cas de fin du contrat et de l'aménagement des accès aux frais de Cellnex
- Autorise le Maire à signer le bail de 12 ans avec l'entreprise Cellnex France Infrastructures pour un loyer annuel de 4 000€ indexable chaque année.

## **Commission sécurité**

Patricia ALTHERR note que le marquage au sol en cours est une étape et que d'autres sont à suivre.

Sécurité pour la salle La Challaisienne : le dossier a été envoyé. Une inspection est prévue le 2/10/2024.

## **Commission bâtiments**

Jean-Pierre SZWED explique que nous sommes en attente de deux devis pour la mise en place d'un chauffage au bio-fuel à l'ancienne Poste. Pour l'instant, on va changer le brûleur (coût 2 500€) et on statuera sur un éventuel remplacement au printemps.

La ventilation de la cave de l'Auberge est encore à finir.

# Municipalité

## Commission personnel

Françoise SUDAN informe le Conseil que nous n'avons toujours pas trouvé de comptable. Un comptable du Centre de gestion vient un jour toutes les 2 semaines pour tenir une partie de notre comptabilité, ce qui nous coûte 500 € par mois.

## Commission communication

Le projet NARIES (implantation de bornes avec QR codes aux endroits stratégiques de Challex pour permettre aux promeneurs de découvrir les richesses du village) avance.

L'application « Panneau Pocket », un système gratuit de messagerie d'information et d'alertes sur internet, est en place pour Challex.

Des contacts ont été pris avec des sociétés proposant des panneaux d'information à diodes, tels qu'à Saint Jean de Gonville et de nombreuses autres communes du pays de Gex.

## Commission finances

Nous avons reçu en mairie, 2 personnes de la DDFIP de l'Ain. Elles ont pu nous conseiller concernant divers points ; nous n'avons plus le droit d'accepter les chèques par exemple

On pourrait actualiser le fait de disposer d'une régie avec un avenant et en nommant un régisseur.

## Commission urbanisme

En ce moment, ce dossier est relativement calme.

Françoise SUDAN demande si nous avons des soucis avec des permis qui ne respectent pas les normes : Brigitte FLEURY répond que non.

## CCAS

Brigitte FLEURY expose au Conseil que le règlement intérieur du CCAS a été voté. Il fixe notamment de façon précise le cadre pour l'attribution des aides (quel type d'aide, à quel moment, quel montant...).

Elle informe le Conseil que le goûter des aînés aura lieu le dimanche 24 novembre 2024.

Nous avons reçu une demande d'aide financière qui a été accordée.

## Commission voirie

Aline HOFER informe que le problème de la cunette en bas de la rue de la mairie est en cours de résolution.

## Commission associations

AG du Sou, Les Bourrus le 24.09.2024.

La Jeunesse : soirée spectacle le samedi 5/10/2024, Festiv'Halle le samedi 9/11/2024.

Établissement du Calendrier des fêtes le 17/10/2024 à 19h00, salle Jean-Antoine Lépine.

## Divers

Selon les informations reçues par Brigitte FLEURY pour l'enherbement du terrain stabilisé, celui-ci sera indisponible du 15/11/24 à fin juillet 2025. Brigitte FLEURY informe que la mise en place de l'agence postale à la mairie suit son cours : ouverture prévue avant fin octobre 2024. Sérap ELMA aura une formation à la poste de Grilly début octobre.

Les techniciens d'Orange Télécom sont attendus le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à la suite de leur annulation du précédent rendez-vous. Aline HOFER informe le Conseil que l'on est également en train de modifier le mobilier grâce à Fabrice BENZ, ce qui est une option bien moins coûteuse que les 10 000 € qu'aurait coûté un mobilier neuf. Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA relate sa réunion « cadre de vie » de la CAPG. Elle rapporte notamment l'installation de caméras à Gex pour dissuader les personnes peu délicates de déposer leurs ordures à côté des containers de tri sélectif.

Aline HOFER FAVRE informe que le renouvellement des illuminations de Noël est à l'étude pour un budget potentiel de 13 000€. La presque totalité a entre 10 et 15 ans d'âge.

Madame le Maire ajoute qu'une séance entre élus sera organisée afin de faire le bilan des 2 ans de l'Auberge des 7 Merveilles et leur apporter une réponse quant à la prolongation ou non du délai de l'option d'achat du fonds de commerce.

Elle informe également le Conseil que nous sommes en attente d'une réponse des Domaines pour l'évaluation de la valeur du hangar situé sur le parking en face de l'Auberge.

Une discussion s'engage sur le spectacle de jazz Manouche. De l'avis des présents, la qualité était excellente. Il est noté par quelques Conseillers que le tarif était un peu élevé.

La séance est levée à 22h17.

## RESUME DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

**12 Conseillers présents, 6 absents excusés dont un ayant donné procuration.**

**Secrétaire de séance :** Patricia ALTHERR

**Délibération n° 66-2024 :** Travaux de réfection rue de la Mairie afin de canaliser les eaux pluviales à la suite de la campagne des séparatifs.

Des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et de la mise en séparatif, rue de la Mairie en 2021, ont été réalisés par la société Rampa Travaux Publics et les travaux d'enrobé par la société Eiffage pour un coût total de 35 718 € TTC.

Depuis la réfection de la voirie, la Commune rencontre des problèmes de ruissellement des eaux de pluie, particulièrement aux 60 et 90 rue de la Mairie.

En effet, un habitant est régulièrement inondé par l'eau venant de la rue du Grand Pré et les eaux venant de la Rue de la Mairie.

L'eau d'une gouttière d'un autre habitant s'y déverse aussi directement.

Lors de ces travaux, l'installation de grilles supplémentaires et le raccordement de certains chéneaux existants n'avaient pas été prévus.



# Municipalité

Mme le Maire avait envoyé un mail à tous les protagonistes (CAPG, entreprise RAMPA, EPODE,...). Aucun PV de chantier n'a été retrouvé. Madame le Maire s'engage à payer les travaux et en parallèle elle recherchera les fautifs.

Après une visite sur place par la société Rampa et la société Eiffage, il a été déterminé que des travaux correctifs s'avèrent nécessaires.

Le coût total de cette intervention est estimé à 11 832.60 € HT, soit 14 199.12 € TTC, selon le devis établi par la société Eiffage incluant un petit trottoir en plus des raccordements et des grilles supplémentaires.

Pour améliorer la sécurité, nous aurons ensuite la possibilité de prolonger ce trottoir car cette portion de la rue est régulièrement empruntée par les écoliers, collégiens, lycéens et personnes âgées... L'entreprise Eiffage peut intervenir très rapidement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'intervention de la société Eiffage pour la démolition des ouvrages bétons existants, pose de bordures et de grilles avaloirs et création d'un trottoir pour un montant de 11 832.60 € HT, soit 14 199.12 € TTC

## Divers

Belle soirée repas/spectacle de La Jeunesse : dernier événement de l'association le 5 octobre 2024, elle sera ensuite dissoute.

Départ d'une ATSEM fin décembre 2024. L'agente a trouvé un poste d'ATSEM sur son lieu de résidence.

Une rencontre avec les enseignants est prévue pour son remplacement.

Essai alarme PPMS à l'école vendredi 11 octobre 2024 à 9h00.

Visite de l'entreprise MADERA pour les infiltrations dans le bâtiment du périscolaire le mercredi 9 octobre 2024.

La salle Jean-Antoine Lépine est toujours sous décennal, voir pour l'écoulement des eaux usées dans les toilettes femmes car elles sont régulièrement bouchées. Sauf imprévu, la Poste devrait ouvrir le 17 octobre 2024. La date d'inauguration sera prochainement programmée.

Madame le Maire proposera à l'assemblée des dates pour la cérémonie des Vœux du Maire.

La séance est levée à 21H06.

## CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

C'est avec plaisir que le CCAS a fêté les 90 ans de Madame Josette Belotti. Toujours aussi vive d'esprit, elle nous a évoqué des souvenirs qui ont émaillé ses 90 ans. Elle nous parle du bonheur qu'elle a eu d'avoir 4 enfants, 7 petits enfants et 7 arrière-petits-enfants

Entourée d'une partie de ses enfants et arrière-petits enfants, nous avons partagé le gâteau d'anniversaire et le verre de l'amitié.





# Municipalité

## CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Nous avons eu le plaisir d'accueillir nos anciens pour le goûter le 24 novembre.

Nous avons pu apprécier les prestations du chanteur Daniel et de Mr Welche avec sa scie musicale et ses clarines.

Grâce à l'Atelier danse de l'AJLC nous avons eu un moment de grande émotion avec tous ces jeunes danseurs que nous remercions beaucoup.

Au nom du CCAS, nous souhaitons une très bonne année à tous nos aînés ainsi qu'à leur famille.

Brigitte FLEURY.



Les tables étaient décorées aux couleurs de la commune et tous les participants sont repartis avec un mug décoré par le blason de Challex.





# Municipalité

## CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Pour cette deuxième édition, nous avons également réitéré le loto qui reste un franc succès.

Nous en profitons pour remercier l'US Challex pour le prêt du matériel ainsi que l'auberge des 7 Merveilles pour son lot : « un bon cadeau ».



# Vie associative

## Association Gymnastique de Challex



Ce mois de janvier, pluvieux, sombre et froid, n'est pas des mieux pour se souhaiter le meilleur. Et pourtant, tout est dans la tête, dans le corps. Faites du sport pour la forme physique, rigolez au moins une fois par jour pour la forme mentale et la pluie de cet hiver ne sera

plus qu'un petit détail ! Bonne année, bonne santé, meilleurs vœux à tous pour 2025 !

Le comité de l'AGC

Infos: [gym.challex@gmail.com](mailto:gym.challex@gmail.com)

## Union Nationale des Combattants



### Anciens combattants

Contact : G. Dallemagne 04 50 59 10 37

[dallemagne.georges@wanadoo.fr](mailto:dallemagne.georges@wanadoo.fr)

Union Nationale des Combattants - Alpes

de Challex Pougny

**S'il est un vœu à formuler pour 2025 c'est la PAIX pour tous !**



**1954 : il y a 70 ans la guerre d'Algérie commençait**

S'il y a continuité c'est bien, hélas, au niveau des guerres : la guerre d'Algérie survient après deux guerres mondiales et la guerre d'Indochine, soit une tragique et inquiétante continuité qui se perpétue encore aujourd'hui.

Chaque 5 décembre nous nous réunissons pour honorer la mémoire des **Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie\***.

Durant la **guerre d'Algérie** (1954-1962), certaines classes sont rappelées sous les drapeaux et d'autres maintenues sous les drapeaux jusqu'à 30 mois (la durée légale était fixée 18 mois, durée qui sera rétablie progressivement à la fin des opérations en Algérie).

Au total cette guerre a mobilisé 1 500 000 militaires français (active, appelés et supplétifs). Entre 1958 et 1961 on décompte environ 400 000 hommes stationnés en permanence en Algérie. Les Challaisiens n'y ont pas échappé et ont fêté leurs 20 ans dans ses diverses régions. Nombre d'entre eux nous ont quittés depuis, parfois prématurément.

Le bilan des pertes militaires françaises est de 25 000 morts et 65 000 blessés auxquels s'ajoutent les supplétifs dont les chiffres sont sujets à controverses.

Après 1962 et les accords d'Evian non respectés par l'ALN et l'OAS, la liste des morts, blessés et disparus, s'allongera.

*\*Tandis que la Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc reste fixée au 19 mars date d'entrée en vigueur des accords d'Evian.*

### Rejoignez l'amicale

Les cérémonies marquant les anniversaires à commencer par celle du 5 décembre montrent que les Anciens Combattants sont les principaux gardiens de la mémoire et surtout de sa pérennité. Mais l'âge aidant les effectifs se réduisent rapidement.

Si vous reconnaissez la nécessité de faire vivre cette mémoire. **Rejoignez-nous (voir coordonnées ci-dessus).**



## Groupe histoire locale



**Groupe histoire locale**

**Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37**  
[groupehistoire.cha@orange.fr](mailto:groupehistoire.cha@orange.fr)

*Nous vous souhaitons une année paisible vous ménageant des heures de lecture et peut être d'écriture – nous pouvons vous y aider.*

### **La chronique d'Arnold Uijtewaal**

*Les commémorations de 2024 nous ont conduits à une parenthèse dans la découverte du Rhône (n'oubliez pas qu'il fait plus de 800km dont près de 600 en France).*

*Janvier 2025 nous a semblé pertinent pour évoquer un anniversaire localement important : les cent ans du barrage de Chancy-Pougny : mais est-ce en 1924 ou en 1925 qu'il faut dater l'ouvrage ?*

### **Le barrage de Chancy-Pougny fête ses 100 ans.**

**Ce barrage représente un pont symbolique pour les liens transfrontaliers entretenus avec la Suisse. Aujourd'hui encore, ce barrage est géré conjointement par la France et la Suisse.**

Dans l'en-tête vous ne trouverez pas l'année de l'anniversaire. Des journaux suisses et les Services Industriels de Genève – SIG- annoncent 2024, tandis que côté français, c'est plutôt 2025. Or les 2 dates sont justes. Dans une publication de Schneider & Cie et l'hydroélectricité de 1895 à 1949 (Agnès d'Angio) on peut lire : « *Les travaux du complexe, commencé le 1 octobre 1920 et leurs réalisations se sont achevées dans les délais à la fin de 1924 et la fourniture du courant commence le 4 mai 1925* ».

Il y a une autre controverse, le nom. Géographiquement il serait plus juste d'appeler ce barrage d'Avully-Challex. Dans « *un centenaire raconte...* » on peut lire : « *Le maire de Pougny, Conseiller général du Canton de Collonges, influença en haut lieu pour obtenir l'appellation de Chancy-Pougny* ».



Photo de J.L Altherr

Il s'agit d'Ernest Crépel, né à Russin en 1856 et mort à Pougny en 1933. Il était industriel (il y avait une tuilerie Crépel à Pougny), et aussi maire de Pougny, Conseiller général et député de l'Ain.

En effet, la première installation de cet ouvrage était prévue à Chancy-Pougny, mais à la suite de longues études et de nombreux sondages, qui ont duré de longues années, Avully-Chancy a été définitivement retenu (en fin de l'année 1919) pour l'emplacement du barrage, mais le nom du premier projet a été maintenu. Probablement M. Crépel a aidé un peu.

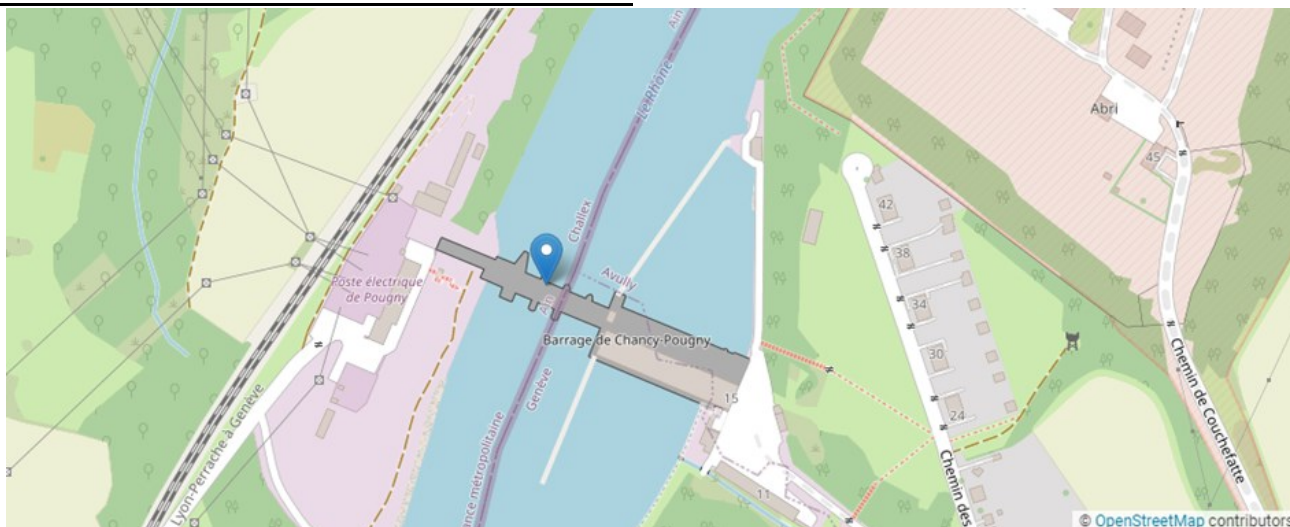
### **Petit rappel Historique**

Une convention est passée entre les États français et suisse le 4 octobre 1913 et rend possible l'utilisation de la puissance hydraulique du Rhône dans ce secteur. Une concession est délivrée la même année à la Banque suisse des chemins de fer de Bâle. Cette concession est transmise à la Société des forces motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) et entre en vigueur le 9 avril 1918 pour une durée de 80 ans. Cette usine fait partie du programme général d'aménagement du Haut-Rhône, qui a été étudié au triple point de vue de l'irrigation, de la navigation et de la force motrice. Sa réalisation constituait la première étape de ce vaste programme national, qui comprenait en outre le grand projet de barrage de Génissiat.

L'usine est construite de 1919 à 1925, avec le remaniement du vallon de Courchefatte (le nant de Courchefatte rejoint le Rhône à l'aval du barrage, sur la rive gauche donc sur Suisse) et le relèvement du niveau du Rhône jusqu'à La Plaine. Le bâtiment des machines est d'inspiration néo-classique (comme d'autres construits durant l'entre-deux-guerres), sa structure est en béton, béton armé et charpente métallique couverte de tuiles. L'usine est équipée de cinq turbines Francis disposant chacune d'un débit de 100 m<sup>3</sup>/s. Le barrage est par ailleurs doté de quatre vannes de type Stonney d'une capacité d'évacuation de 600 m<sup>3</sup>/s. Une « cité des employés » est construite à proximité, ainsi qu'un château d'eau pour le refroidissement des turbines. La différence du niveau de l'eau dans sa chute est d'environ 11 m. Le barrage est long de 115 m et haut de 29 m.

# Vie associative

## Groupe histoire locale



Côté France

Côté Suisse

2. POUIGNY-CHANCY — Construction du barrage sur le Rhône - La Passerelle suspendue  
(Travaux de la Société Générale d'Entreprises - E. LOCHER et Cie)



### Témoignage d'un contemporain

Notre centenaire Adrien Lapalud raconte : à part la main d'œuvre locale recrutée sur Challex, Pougny et les villages environnants, on fit appel à la main d'œuvre étrangère. Des groupes d'Italiens, d'Espagnols arrivèrent et cherchaient logement chez l'habitant. Ce fut une grande animation au village et les commerçants profitèrent de cette nouvelle clientèle. Les jeunes travailleurs, maçons, charpentiers étaient joyeux et des bals furent organisés plus souvent. Quelquefois le soir, après la journée de travail, on allait danser, entraînés par les sons d'un piano mécanique qui venait d'être installé au café de « La Frontière » chez Maruzzi puis également au café de la poste, place de la mairie. Des cantines furent installées à Mucelle, aux Baraques et bien sûr près du chantier du futur barrage. La mise en eau fut faite en 1925, mais dès 1922 tous les villages du Pays de Gex étaient déjà éclairés à l'électricité.

En 1933 fut créé un syndicat intercommunal d'électricité du Pays de Gex dont le siège était à Collonges. Les écarts du village dont « Très la Salle » ne furent éclairés qu'en 1933.

À l'époque, les investisseurs français étaient majoritaires. L'électricité produite est alors destinée en grande partie à alimenter les usines métallurgiques situées au Creusot, en Saône et Loire. Genève reçoit de l'électricité produite par cette usine dès 1958.

Les Services industriels de Genève reprennent en 1965 la totalité de l'énergie produite. La « joint-venture » franco-suisse associe la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les Services industriels de Genève (SIG).

La Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), gère l'exploitation et la maintenance de la centrale hydraulique éponyme. La SFMCP est détenue à environ 73% par les SIG et à environ 27% par la CNR.



# Vie associative

## Groupe histoire locale

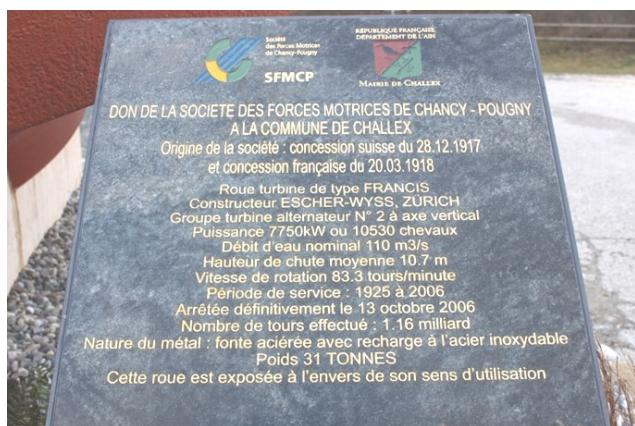


En 1997, une demande de prolongation de la concession est déposée. Une modernisation des installations est alors prévue, avec une augmentation du débit utilisable de 520 à 620 m<sup>3</sup>/s. Cependant la Fédération suisse de pêche et la Fédération genevoise des sociétés de pêche s'opposent à ce projet. La concession est prolongée pour trois ans puis l'exploitation est tolérée jusqu'à la prise d'une décision en 2003 accordant une nouvelle concession pour une durée de 60 ans à partir du 9 avril 2001.

Confortement parasismique du barrage de Chancy-Pougny : le barrage de Chancy-Pougny a fait l'objet d'études et de travaux de confortement parasismique de 2007 à 2017 à l'occasion du renouvellement de la concession octroyée en 2003.

La production annuelle moyenne en 2003 est de 210 GWh, les cinq turbines ayant une puissance totale de 38 MW. Des travaux de rénovation débutent en 2004 : quatre turbines sont remplacées par des turbines Kaplan et la dernière turbine Francis fonctionnant encore de manière satisfaisante : l'ensemble délivre un total de 230 GWh, soit 8,3 % de la consommation du canton de Genève.

Entre 2011 et 2012 une longue passe à poissons a été construite sur la rive droite. Elle a une longueur de 250 m et est composé d'une succession de 65 petits bassins en escalier. La centrale de Chancy-Pougny a reçu en 2015 la certification « naturemade star », un label suisse qui garantit la provenance de l'énergie et la qualité de sa production selon les critères les plus exigeants d'Europe. Ceci lui permet aujourd'hui d'alimenter le produit « Electricité Vitale Vert ».



En 2010 la SFMCP a proposé à la commune de Challex une des roues de turbine Francis remplacées en 2004. Une place d'honneur lui a été attribuée dans le village (route de la Plaine, juste après le pont sur le chemin de fer) sur un terrain de la SFMCP.

L'acheminement et la mise en place de cet élément furent spectaculaires (nous y reviendrons). Le barrage, par le paiement de ses taxes a pendant des années fait du bien au budget de la commune. Aujourd'hui une grande partie de ces taxes est versée à la communauté d'agglomération et Challex reçoit ce que la communauté décide de lui reverser.

(Sources: SGI, Wikipedia, [www.challex.fr](http://www.challex.fr))

## La Grappe



## Soirées fondue 2025



La Grappe vous souhaite une bonne et heureuse année 2025 ! Quoi de mieux qu'une fondue pour fêter cette nouvelle année ? Les **samedis 25 janvier et 1<sup>er</sup> février 2025 à 19:30** dans la **Salle Jean-Antoine Lépine**, venez déguster les fameuses fondues de la Grappe !

**Sur réservations uniquement ! Contactez :**

**Pour le 25 janvier :**

Laurence Péricard  
07.68.12.36.14

**Pour le 1<sup>er</sup> février :**

Jocelyne Dumarcey  
06.21.20.74.73

22€ pour les adultes et 12€ pour les enfants jusqu'à 12 ans.

N'hésitez pas à appeler rapidement pour garantir votre place !



# Vie associative

## La Lyre Chalaisienne



L'assemblée générale de La Lyre a eu lieu le 23 novembre 2024 à la Salle Jean-Antoine Lépine. A cette occasion, nous remercions la représentante de la Mairie, à l'écoute des préoccupations de la société. Si la Lyre Chalaisienne est bien connue par sa participation aux manifestations publiques, elle l'est moins dans sa contribution financière à l'école de musique qui rassemble les élèves de plusieurs communes alentour.

L'Assemblée Générale a été suivie de l'incontournable repas de Sainte-Cécile, patronne des musiciens.



Le samedi 14 décembre, l'église Saint-Maurice a résonné du **Concert de Noël** de la Lyre dans une ambiance chaleureuse, suivi d'un vin chaud.



Que nous réserve l'année 2025 dans ce monde complètement chamboulé ?

Les musiciens vont garder le cap sous la baguette artistique de leur chef et propager leur enthousiasme autour d'eux et peut-être plus loin, comme ce fut le cas en Sicile l'an dernier.

A tous nous souhaitons une belle et heureuse année 2025.





# Vie associative

## Les Ornithos de Challex



### Les photos d'oiseaux à l'honneur en 2025

En 2025, Les Ornithos de Challex vont mettre les photos d'oiseaux à l'honneur, comme moyen d'attirer l'attention sur la richesse de l'avifaune de la région et de promouvoir des actions de sauvegarde. Nous sommes en train de planifier une importante exposition pour l'automne en collaboration avec des photographes expérimentés, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois.

Mais entretemps, et comme premier pas, le week-end du 22-23 mars 2025, nous organiserons une exposition à la Salle Jean-Antoine Lépine de photos d'oiseaux prises par des Challaisiennes et des Challaisiens. En effet, de nombreux d'habitants possèdent de belles images personnelles et auront ainsi l'opportunité de partager leur(s) œuvre(s).

Nous invitons donc les Challaisien(ne)s à choisir quelques-unes de leurs meilleures photos d'oiseaux prises dans notre région – de belles photos ou des images insolites, des oiseaux en vol ou au repos, dans

leur milieu naturel. Nous vous proposons de nous envoyer jusqu'à maximum 10 photos par personne (mais pour l'expo nous devons faire un choix en fonction du nombre de photos proposées) jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2025 par mail à l'adresse :

[ornithosdechalex@gmail.com](mailto:ornithosdechalex@gmail.com)

Pour cette exposition nous définirons des formats de présentation communs et regrouperons les photos par thème, en y ajoutant quelques explications quand c'est utile (donc chaque photo peut être accompagné d'un court texte). Il y aura un petit coût pour l'impression et l'encadrement. Nous donnerons plus de détails en février.

\*\*\*\*\*

Notre sortie du 8 décembre aux Teppes de Verbois a été annulée en raison des mauvaises conditions atmosphériques. Pour la remplacer, nous en prévoyons une autre le samedi 11 ou le dimanche 12 janvier. Les détails seront communiqués quelques jours avant, en fonction de la météo.

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres. Les personnes intéressées par nos activités et nos sorties peuvent prendre contact avec l'association à l'adresse mail citée plus haut.

Les Ornithos de Challex vous souhaitent, à vous et vos proches, une excellente année 2025.



### Le hérisson

Il peut paraître surprenant que les Ornithos de Challex s'intéressent au hérisson. Bien sûr, tout le monde adore cet animal.

Mais surtout, sa présence est un bon indicateur de la santé générale de l'environnement naturel.

# Vie associative

## Les Ornithos de Challex



Comme de nombreux oiseaux, les hérissons se nourrissent principalement d'insectes et d'invertébrés – coléoptères, limaces, etc. – et sont donc, comme les oiseaux, victimes de la chute catastrophique des populations d'insectes. Dans le monde naturel, tout est interconnecté.

Bien que le nombre de hérissons ait considérablement diminué ces dernières années en Europe, il y en a encore à Challex. Les photos ont été prises dans un jardin de Mucelle. On estime que dans des conditions favorables, un kilomètre carré de terrain peut en accueillir une trentaine. Ils circulent pas mal, jusqu'à 2 km en une nuit. Mais pour cela, à l'intérieur du village, ils doivent pouvoir se déplacer d'un jardin à l'autre, il est donc important qu'il y ait des trous dans les clôtures et les murs pour qu'ils puissent passer. La diminution des insectes est dans une certaine mesure compensée par les personnes qui leur donnent de la nourriture et de l'eau, et dans ce cas, ils peuvent devenir assez confiants. Les hérissons ont l'air plutôt lents, mais ils peuvent aussi se déplacer rapidement, au point que, dans certains cas (rares), ils ont pu attraper de petits oiseaux.

Ses épines, constituées de kératine, sont efficaces contre de nombreux prédateurs – chats, renards, fouines – mais ils sont vulnérables aux blaireaux et aux grands hiboux... et aux voitures. Traverser la route est périlleux, d'autant que le mécanisme de défense consiste à se rouler en boule et à rester immobile, une stratégie peu judicieuse face aux voitures, voire aux tondeuses robotisées, dont certaines peuvent les blesser.

Une solution consiste à ne pas les faire fonctionner la nuit, lorsque les hérissons sont actifs. Les piscines non couvertes constituent un autre danger – les hérissons nagent bien, mais s'il n'y a pas de rampe pour sortir, ils risquent d'être piégés.

Bien sûr, les hérissons sont en train d'hiberner en ce moment (c'est l'un des rares animaux à le faire ici, bien que ce soit aussi le cas des chauves-souris). Ils adorent hiberner dans les tas de bois et les haies profondes, utilisant les feuilles comme isolant contre le froid. Ils émergent en mars, puis vient le moment de l'accouplement, ce qui pourrait sembler compliqué avec les épines, mais quand les hérissons sont détendus, les épines sont plates sur le corps – les mâles consacrent donc un certain effort à s'assurer que les femelles soient détendues. Une des photos montre un couple de hérissons en train d'agir de la sorte, bien qu'on ne voie pas grand-chose car la photo est sombre, tant mieux car le PC est une publication familiale.

La mère, exclusivement, s'occupe des petits jusqu'à l'âge de 6 ou 7 semaines, après quoi ils sont livrés à eux-mêmes... Ils naissent avec des épines déjà, protégées par une peau, donc le mécanisme de défense fonctionne dès le plus jeune âge.

Les hérissons peuvent vivre jusqu'à un âge avancé, il y a un cas attesté de 16 ans, mais la moyenne est bien sûr très inférieure car la mortalité est élevée. Donc tout ce que nous pouvons faire pour les protéger est bienvenu. Il y a un Centre de Soins à Genève pour hérissons malades ou blessés, qui accueille 200 animaux par an, une très bonne initiative.

Gerry Rodgers (merci à Catherine Dulac d'avoir suggéré ce sujet)



Photos prises de nuit



# Vie associative

## Poivre & Sel



Au seuil de cette nouvelle année, nous tenons à présenter nos meilleurs vœux de bonheur et santé à tous les Challaisiens. L'Association Poivre & Sel se prépare à vous proposer d'agréables rencontres pour 2025 et reste ouverte à l'accueil de nouveaux membres. Suite à l'assemblée générale du 26 novembre dernier, elle compte actuellement 64 membres, toujours heureux de se retrouver pour former un beau réseau d'amitié. Le Conseil d'Administration a reçu la démission d'Yves Mottier qui, après 11 années de services intensifs et dévoués a tenu à laisser sa place. Il a été vivement remercié pour son implication depuis la création de l'Association et nous souhaitons qu'Irène et lui restent encore longtemps présents avec nous. Voici la composition du nouveau Conseil d'Administration :

Présidente : Eliane Dallemagne, Secrétaire : Josiane Davet, Trésorière : Mireille Falquet, qui gardent leur poste pour 2025. Membres renouvelés : Christiane Bouzoud, Bernadette Lovenjak, Martine Vernay, Henri Babaz et nouveaux élus : Yvette Perrier et Marie-France Souche.

Nous continuerons à organiser les rencontres du 2<sup>ème</sup> mardi du mois à la salle Saint-Maurice et **un après-midi récréatif, ouvert à tous**, le 3<sup>ème</sup> jeudi à la Maison des Sociétés. Nous prévoyons prochainement un spectacle « Brassens » ainsi **qu'un voyage de 3 jours du 24 au 26 avril. En voici le programme :**

**1<sup>er</sup> jour : Départ en autocar de Challex pour assister dès 11h.30 au Déjeuner-spectacle au Cabaret « Le Bongo » à Saint-Marcel les Valence ; puis installation à l'hôtel à Valence.**

**2<sup>ème</sup> jour : Visite du centre-ville de Romans sur Isère qui cache un riche pan d'histoire du IX<sup>e</sup> siècle à la Renaissance. Repas et en après-midi, visite guidée de la Cité de la Chaussure à Romans. Retour et dîner à l'hôtel.**

**3<sup>ème</sup> jour : Découverte de la Cité du Chocolat Valrhona et atelier à Tain l'Hermitage. Déjeuner « tout chocolat » puis départ pour le petit train de l'Ardèche (train historique à vapeur) qui fait résonner son sifflet dans la vallée du Doux. Durée 1h.30 puis retour à Challex. Prix tout compris de 495€, pouvant descendre à 435€ dès 30 personnes. Les personnes qui désirent nous accompagner peuvent s'inscrire auprès de notre secrétaire, dès réception de ce journal :**

**Josiane Davet, au 06 70 62 60 65.**

En décembre, nous avons fêté Noël avec un peu d'avance, en partageant un menu de fête, préparé et servi par Gaël-traiteur.

Petits cadeaux et chants ont animé l'après-midi.



A propos de cadeaux nos petits sacs de lavande ont été bien accueillis au cours de la journée du Téléthon et ont apporté 861,50 euros dans la cagnotte. Nos gâteaux se sont fondus dans la masse des desserts servis avec les repas.



Selon les dires d'un berger, Yvette et Pierrot Mottier nous ont appris que Jésus était né en Provence, Mais il est déjà temps de penser à **la rencontre de janvier.**

Etant donné que nous aurons tous passé des fêtes aux nombreux excès, nous avons pensé qu'un repas « CREPES » serait le bienvenu. D'autant plus que nous partagerons ensuite la traditionnelle galette des rois. Veuillez donc vous inscrire auprès de Josiane [josianedavet@orange.fr](mailto:josianedavet@orange.fr) ou au **06 70 62 60 65** pour le

**MARDI 14 JANVIER 2025  
à la Salle St-Maurice dès 11h.00  
(dernier délai jeudi 12.01.)**

Je vous réitère les meilleurs vœux du Conseil d'Administration qui se réjouit de vivre avec vous une belle année 2025. A bientôt !

Eliane Dallemagne



# Vie associative

Association  
jeunes, loisirs et culture



Meilleurs vœux pour l'année 2025 de notre Atelier de dessin et de peinture aux Challaisiens! Nous sommes toujours joignables par mail : [lubeyer@yahoo.fr](mailto:lubeyer@yahoo.fr) ou par téléphone : 06 16 06 33 99





## Le Sou des écoles



Challaisiens, Challaisiennes,

Préparez vos cordes vocales, échauffez vos mémoires et affûtez vos oreilles musicales, car le Sou des Ecoles vous invite à une soirée qui promet d'être aussi fun qu'entraînante : un Blind Test Musical ! Ce rendez-vous incontournable aura lieu le vendredi 7 février 2025 à la salle Jean-Antoine Lépine, à partir de 19h.

### Prêt à buzzer ?

Vous connaissez vos classiques de la chanson française, du « Désenchantée » de Mylène Farmer au « Alexandrie, Alexandra » de Claude François ? Vous reconnaissez un tube de Queen en une note ou vous savez distinguer un « Billie Jean » de Michael Jackson d'un « Like a Virgin » de Madonna ? Alors cette soirée est faite pour vous !

Le principe est simple : en équipe (jusque 6 autour du buzzer), devinez les titres et artistes joués en extraits musicaux. Attention, le chrono sera sans pitié, alors faites résonner vos souvenirs et votre culture musicale !

### Des lots à gagner et des fous rires garantis

Les trois meilleures équipes repartiront avec un lot. Mais plus que les prix, c'est l'ambiance bon enfant qu'on vous propose. Justement en parlant d'enfant, on en fait quoi ? Le Sou a pensé à vous et vous propose un service de babysitting dans les coulisses de la scène. Pour 5 euros votre bambin de 3 à 10 ans sera chouchouté pendant le temps de l'animation (20h00 à 22h30) et vous pourrez ainsi jouer en toute tranquillité.

### Une soirée ouverte à tous

Pas besoin d'être un(e) expert(e) de l'Eurovision ou un disciple de Gainsbourg pour participer. Venez comme vous êtes : chanteur(euse) de salle de bain, amateur de playlists Spotify ou nostalgique des cassettes audios, tout le monde est bienvenu !

### Infos pratiques

- **Quand ?** Le 7 février à partir de 19h00
- **Où ?** Salle communale, la salle Jean-Antoine Lépine
- **Tarif :** participation libre

**Comment s'inscrire ?** Veuillez-vous enregistrer via le lien ci-dessous. Préciser le nombre de repas souhaité et réserver la place de votre enfant auprès de nos baby-sitters (dans la limite de 20 enfants).

### POUR VOUS INSCRIRE

Rendez-vous à l'url suivante:

<https://www.helloasso.com/associations/sou-des-ecoles-de-challex/boutiques/soiree-blind-test-1>

- ou - flashez le QR code ci-après avec votre téléphone



**NB:** Par défaut HelloAsso ajoute des frais de participation au fonctionnement du site. Vous pouvez les retirer ou les modifier à votre convenance.



### D'une pierre 2 coups !

Le 10 décembre 2024, deux réunions ont eu lieu à la salle Jean-Antoine Lépine, sur la thématique du futur projet du CERN, le FCC (Futur Collisionneur Circulaire). Plusieurs parties étaient présentes. Le sous-préfet de Gex, en qualité de représentant de l'état et initiateur de la première réunion, l'équipe des élus municipaux des communes de Challex et Pougny, et la délégation du CERN. Pour la deuxième réunion, le tissu associatif, dont les Co-CERNés et le Pacte pour la Transition - Challex, et bien sûr les habitants de Challex et des communes avoisinantes. Les deux représentants Brigitte Fargevieille et Jonas Frossard, garants CNDP (Comité National du Débat Public) récemment saisis par le CERN étaient présents eux aussi.

La première réunion a été donnée par une délégation du CERN et le sujet s'est, après une introduction sur le pourquoi et le résultat final, cantonné à l'étude de faisabilité pour la commune de Challex. Pourtant, le sujet des puits, dont l'association Pacte pour la Transition - Challex vous avait informés dans son tract, a seulement été abordé via les questions du public, avec au final peu d'informations partagées. En résumé il nous a été expliqué, avec plus d'introduction sur l'origine du projet et plus de détails sur les méthodes utilisées, ce qui nous avait été présenté dans l'article du Petit Challaisien du mois de septembre 2024.

Nous comptons sur la municipalité et sur le CERN pour vous transmettre les grandes étapes du projet. Celles-ci sont par ailleurs tout à fait accessibles sur le site du CERN <https://fcc-faisabilite.eu/>.

Alors que les trois axes de l'étude de faisabilité ont été cités : excellence scientifique, faisabilité technique et faisabilité sociale, nous avons demandé pourquoi la faisabilité énergétique n'était pas elle aussi un critère, sachant les ambitions du CERN de limiter son impact environnemental, selon les rapports retrouvés sur son site.

A l'issue de cette partie, la délégation du CERN et les élus ont malheureusement quitté la salle pour une vérée, à laquelle les personnes présentes, bien qu'elles y aient été conviées, ne pouvaient pas se rendre, si elles voulaient entendre ce que l'association des Co-CERNés avait à leur expliquer. Nous regrettons que la plupart des membres du Conseil municipal ne soient pas restés.

La deuxième réunion, à laquelle vous aviez été invités dans le Petit Challaisien de décembre et par *flyer* dans vos boîtes aux lettres, a eu lieu juste après. Les informations, issues des publications du CERN, partagées par les Co-CERNés, étaient plus précises sur le ou les puits qui seront creusés à Challex : leurs emplacements, leurs surfaces, leurs dimensions et celles de la cavité technique.

D'autres informations ont été partagées, sur la route qui serait construite pour évacuer les déblais (des milliers de m<sup>3</sup>) transportés jusqu'à une gare à créer à Péron ou à la gare du Pont Carnot à Collonges Fort l'Ecluse, ou à la gare de La Plaine, via un chargeur (besoin de l'accord des Suisses). De même, les impacts du projet sur la nappe phréatique de Greny, sur la faune et la flore, sur les zones protégées, ainsi qu'une estimation du bilan CO<sub>2</sub> gigantesque ont été évoqués. Nous avons appris que des particuliers avaient déjà été rencontrés par l'équipe du projet FCC et que des informations très précises leur avaient été données sur les lieux de construction des deux puits. Nous nous interrogeons donc sur la stratégie de communication du CERN que nous connaissons comme ouvert et axé sur la formation scientifique des populations.

A l'issue de ces deux réunions, le public s'est senti un peu plus informé sur les futures transformations que pourrait connaître le village et un peu groggy par leur importance.

Nous remercions les personnes qui se sont déplacées et ont ainsi fait un peu connaissance avec notre association. Puisque seule une minorité de personnes de Challex a pu venir, nous comptons continuer à informer les Challaisiennes et Challaisiens sur cet immense projet. Pour cela, nous organiserons en 2025 d'autres réunions publiques auxquelles nous convions l'équipe municipale.

Notre adresse mail (correcte) est :  
[pactetransition.challex@proton.me](mailto:pactetransition.challex@proton.me)

Le Comité du Pacte pour la Transition – Challex



# Vie à l'école

Ce 10 décembre, c'est avec beaucoup d'émotion que les enseignants, le personnel du périscolaire et la Municipalité ont célébré le départ d'Aurélie, ATSEM. Dans une classe magnifiquement décorée par ses collègues de travail et autour d'un buffet offert par la

Municipalité et l'école, un petit discours fut dit afin de la remercier pour ces 10 ans d'excellent travail. De nombreux parents et enfants étaient présents. Aurélie aussi, avec des sanglots dans la voix, remercia chaleureusement tout le monde.



Aurélie reçut un tableau représentant un arbre avec tous les élèves dont elle s'est occupée pendant toutes ces années ainsi que de nombreuses fleurs .



# Memento

## Challex au quotidien

### Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ [challex@challex.fr](mailto:challex@challex.fr)

Lundi 9h00-12h30

Mardi 9h00-12h30 14h00-19h00

Mercredi 9h00-12h30

Jeudi 14h00-19h00

Vendredi 9h00-12h30

### Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

### Bibliothèque municipale

09 74 04 42 36 ~ [bibliochallex@gmail.com](mailto:bibliochallex@gmail.com)

Mercredi 16h00-19h00

Vendredi 16h00-19h00

Auberge « les 7 Merveilles » 04 79 19 70 90

### Horaires du restaurant, réservations et vente de

pizzas : [www.Aubergedes7merveilles.com](http://www.Aubergedes7merveilles.com)

### Horaires du dépôt de pain :

Lundi 8h00/14h00

Mardi 8h00/14h00 17h00/20h00

Mercredi : **fermé la journée**

Jeudi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Vendredi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Samedi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Dimanche : 8h00/14h00

Ecole : 04 50 56 44 32

Garderie : 06 83 45 81 81

### Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex : 04 50 40 76 60

### Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens :

04 50 56 46 50

### Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

Demande de bacs à ordures ménagères, tri,

compostage ou anomalie : 04 50 40 95 00

[www.monservicedechets.com](http://www.monservicedechets.com)

Pour les problèmes de collectes :

[collecte@paysdegexagglo.fr](mailto:collecte@paysdegexagglo.fr)

### Déchetterie de Péron : 04 50 59 14 64 (badge obligatoire)

### Horaires d'hiver (de Novembre à Février)

du Lundi au Vendredi : 8h30 - 12h - 13h45 - 17h

Samedi : 8h30 - 17h, dimanche : 9h - 12h

**Fermée les jours fériés**

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41

Recyclage : [www.sivalor.org](http://www.sivalor.org)

Allo encombrants non recyclables : 04 50 20 65 86

[owww.agcr.alfa3.fr](http://owww.agcr.alfa3.fr)

### Horaires pour les engins motorisés et bruyants (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses...) :

**pour le bien-être de tous, veuillez les respecter**

Lun-ven. 8h00-12h00 14h00-19h30

Samedi 9h00-12h00 15h00-19h00

Dimanche et jours fériés 10h00-12h00

Centre du Service National : 09 70 84 51 51 ou

[cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

**Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie**

## Contacts d'urgence

Appel d'urgence européen : 112

SAMU 15 : urgences médicales-

médecin de garde

SAMU – urgences sociales et hébergements : 115

<http://challex.info/urgence>

Pompiers : 18

Police 17

Gendarmerie Thoiry : 04 50 42 12 01

117 rue des Chenaillettes 01710 Thoiry

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi

9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Gendarmerie Collonges : 04 50 59 63 03

162 Rue de l'Eglise 01550 Collonges.

Mardi et jeudi : 8h00 à 12h00

Dimanche : de 9h00 à 12h00

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

Signalement de logements indignes : 0806 706 806

Signalement violences conjugales : 3919

Enfance en danger : 119

Urgence vétérinaire : 3115

Pharmacies de garde : 3237

Services des Centres Départementaux

de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

### Maison Médicale de Garde, centre de soins

### immédiats du Pays de Gex

Hôpital local du Pays de Gex ,160 rue Marc Panissod,

Gex

Tous les jours, sur RDV auprès du centre 15

### Maison médicale multidisciplinaire

110 rue Germaine Tillon, 01630 Saint Genis-Pouilly

Permanence de soins infirmiers, sans RDV, tous

les jours, de 16h00 à 17h00

Cabinet infirmier sur RDV 04 50 42 04 02

### Cabinet infirmier de Collonges sur RDV au

domicile ou au cabinet

04 50 56 71 64 ou 06 84 15 01 95 ou 06 08 61 74 99

### Infirmières libérales, cabinet de Péron sur RDV

04 79 19 95 07 ou 06 49 45 49 09

Urgence uniquement : 06 66 87 21 99



# Memento

## Contacts d'urgence

**CHAL** : Centre Hospitalier Alpes-Léman  
Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00  
**CHANGE** : Centre Hospitalier Annecy Genevois  
(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65  
**Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse** :  
04 50 83 43 43  
**Hôpital Cantonal GE** : +41 22 372 33 11  
**Hôpital de La Tour à Meyrin GE** : +41 22 719 61 11

## Services aux usagers

**Groupement transfrontalier européen** :  
08 92 70 10 74  
**SIEA** : Service Client : 04 74 45 09 07  
**Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement)**  
04 85 29 20 00  
**Site de l'agglomération** : [paysdegexagglomeration.fr](http://paysdegexagglomeration.fr) puis accueil et faites votre choix  
**AGCR** (recyclage solidaire de textile en bon état à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :  
04 50 28 20 50  
**Horaires de la boutique** :  
Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30  
Samedi 8h45-14h15  
**Horaires dépôts** :  
Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45  
**Ressourcerie du Pays de Gex** : 04 81 50 02 51  
290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex  
**Collecte des objets en bon état** (sauf textile): mobilier, jouet, électroménager, outillage, vaisselle, livre... pour y être nettoyés, réparés, et remis en vente à la boutique . [www.paysdegexagglomeration.fr](http://www.paysdegexagglomeration.fr)  
**DEPOT DES OBJETS**  
**Ressourcerie à Ornex** :  
lundi :13h30 - 17h30, mardi au vendredi : 8h45 - 12h / 13h30 - 17h30 et samedi : 8h30 - 17h30  
**déchetterie de Saint Genis Pouilly** le mardi après-midi, mercredi, vendredi et samedi (9h à 12h et 13h15 à 17h) où vous serez accueilli par un agent de la ressourcerie  
**déchetterie de Péron** le jeudi (9h à 12h et 13h15 à 17h) où vous serez accueilli par un agent de la ressourcerie  
**A domicile** pour les meubles volumineux en bon état, en prenant rendez-vous au préalable au 04 81 50 02 51

**Conseils juridiques gratuits**  
(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)  
Sur RDV au 04 50 41 35 86  
**Caisse Primaire d'Assurance Maladie** : 3646  
**Transport à la demande** :  
Centrale de réservation : 0800 00 67 59  
du lundi au vendredi de 8h00/12h00 et de 14h00/17h00  
hors jours fériés ou [www.transportsdelain.fr](http://www.transportsdelain.fr)

**Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**  
Mairie de Saint Genis-Pouilly 01630  
**SUR RDV** le 1er mardi de chaque mois  
Hors vacances scolaires sur [caf.fr](http://caf.fr) au 3230  
0810 25 01 10 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30.

**Horaires du bus La Plaine-Challex** : [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch)

**Maison des Services Publics Pays de Gex Agglo** :  
Pour faciliter vos démarches  
167 rue de Genève 01170 Gex  
**Sur RDV au 04 50 99 99 72**

**CLIC** : Centre Local d'Information et Coordination gériatrique : 04 50 41 04 04

**Maison des Usagers Gessiens (MUG)**  
200 rue Edouard Branly, Technoparc,  
01630 Saint Genis-Pouilly  
Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
Le mercredi de 8h30 à 17h30  
Le vendredi de 8h30 à 17h00  
Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

**SOS ANIMAUX** : 04.50.41.74.80  
<https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html>  
**Adoption avec les Ch'amis Gessiens** :  
06.17.96.19.34 ou 06.88.75.92.70

**Aéroport de Genève renseignements divers** :  
**GVApp**

## Rédaction

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.  
Directeur de publication : Madame le Maire  
Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture  
Impression : imprimerie Piétri (Gex)  
Distribution : service de la commune  
Tirage : 750 exemplaires  
Le Petit Challaisien est distribué aux habitants et consultable sur le site Internet [www.challex.fr](http://www.challex.fr)

**Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de février, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :**

**[lepetitchallaisien@challex.fr](mailto:lepetitchallaisien@challex.fr)**  
au plus tard le :

**Dimanche 19 janvier**